



CDEN du 19 février 2021

· Déclaration liminaire de la FSU ·



Madame la Préfète, Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Nous ne reviendrons pas dans le détail sur les moyens insuffisants en matière de créations de poste dans le 1^{er} et le 2nd degré, en matière de formation, de Rased, de prise en charge des élèves à besoin éducatifs particuliers ou en situation de handicap, de remplacement ni sur les conséquences dévastatrice de cette crise tant sur la société que sur les écoles et leurs personnels. Nous connaissons toutes et tous la situation sanitaire et les difficultés qu'elle crée. Mais cela ne peut tout excuser ou expliquer.

À midi, ce vendredi 19 février, les membres du CDEN n'avaient toujours pas reçu de document complémentaire sur l'évolution du réseau scolaire. La FSU demande depuis plusieurs années qu'un calendrier clair et précis soit travaillé en lien avec les collectivités pour éviter que des conseils d'école, nécessairement consultés, se réunissent en catastrophe pour décider de l'avenir des conditions de scolarisation de nos élèves. Notre guide doit être la réussite de tous nos élèves. Des conseils d'école se sont encore réunis hier soir pour acter des décisions qui devraient être validées cet après-midi. L'évolution du réseau scolaire, les fusions, les primarisations, les recompositions de RPI, les créations de RPC ne sont pas des évolutions anodines. Elles doivent toutes s'inscrire dans un cadre règlementaire. Aussi, la FSU vous demande de revenir sur la mise en place des deux directions uniques prévues sur deux communes différentes. Ce projet n'est pas règlementaire selon l'article L411-1 du code de l'éducation qui indique qu'un-e directeur-trice "veille à la bonne marche de chaque école maternelle ou élémentaire [...]".

Quelle anticipation également sur les conditions d'accueil de nos élèves à la rentrée prochaine ? En effet, 41 personnels enseignant-es contractuel-les ont été recrutés en novembre pour palier au remplacement des personnels vulnérables et ne seront pas reconduit-es le 8 mars. Comme si la crise sanitaire s'arrêtait dans deux semaines juste après les vacances. C'est aberrant et incompréhensible ! C'est ce que vous ont dit par exemple les parents de l'école maternelle Langevin de Pont-Ste-Maxence dès hier après-midi. Parents, élèves et personnels ne comprennent pas et vous demandent de réintégrer ces personnels. Dans d'autres départements et académies les contrats ont été renouvelé-es. Pourquoi pas dans l'Oise ?

Sur les 3767 classes de notre département, il n'est pas rare de compter plusieurs dizaines si ce n'est centaines de classes non remplacé-es par jour ! Les besoins sont là et pourtant les contractuel-les ne sont pas renouvelés.

Ces besoins sont aussi là pour décharger les directeur-trices des écoles 2-3 classes, ce qui est plus que jamais d'actualité ! Nous sommes toutes et tous ici présent-es, membres du CDEN attaché-es à nos écoles. Faute de remplaçant-es, beaucoup de ces décharges sont annulées du jour au lendemain. Pire leur annulation est même prévue par anticipation et faute de moyens en remplacement à partir de lundi 8 mars, jour où les contractuel-les ne seraient pas repris.

La FSU tient aussi à dénoncer les moyens alloués aux établissements du secondaire dans l'Oise. Ainsi, il faudra faire avec la suppression de 8 divisions dans nos collèges (collège Le Point du Jour à Auneuil, Michelet à Beauvais, La Fontaine à Crépy en Valois, le collège de Liancourt, celui de Nanteuil et les deux collèges REP de Noyon). Des suppressions de divisions qui ne peuvent se justifier par la baisse des effectifs pour la rentrée 2021 puisqu'il n'est envisagé qu'une diminution de 21 élèves.

Ces suppressions se traduisent inmanquablement par la hausse des effectifs par classe (qui peut atteindre des seuils inquiétants dans plusieurs collèges) et par la baisse du nombre d'heures postes (- 372 heures-postes pour la prochaine rentrée).

Dans les lycées du département, si la situation n'est pas aussi catastrophique que dans les collèges, il est à déplorer la hausse conséquente des heures supplémentaires que devront absorber les établissements (+ 453 HSA à la rentrée prochaine)